

SENSIBILISER LES ACTEURS AUX ENJEUX MARINS ET PRATIQUES FAVORABLES A LEUR CONSERVATION

Objectifs opérationnels

Tous les objectifs opérationnels

Enjeux détaillés

Tous les habitats et espèces

Localisation

Tout le site N2000

Maîtres d'ouvrage

Animateur Natura 2000

Partenaires

- Collectivités
- Acteurs socio professionnels
- Activités de loisirs

Coûts prévisionnels

15 journées ETP/an
Plan de sensibilisation et communication : 30 à 50k euros
Conception et édition d'outils de communication : 10k euros par an

Calendrier

2024 : réalisation du plan de sensibilisation-communication

2025 : mise en œuvre

Point d'étape annuel

Problématique

La fréquentation humaine ou la pratique d'activités récréatives et professionnelles peuvent générer du dérangement des espèces présentes et une perturbation des habitats. La sensibilisation aux enjeux écologiques et le partage des bonnes pratiques favorisent la réduction de ces impacts.

Les personnes qui fréquentent le site de manière non fédérée sont difficiles à capter et donc à sensibiliser. Pour leur transmettre les pratiques les moins impactantes, il est possible de s'appuyer sur les professionnels régulièrement au contact des usagers et vecteurs d'information.

L'objectif de cette mesure est d'inciter les usagers du site à s'impliquer dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des habitats et des espèces. Cette mesure vise également la mise en place de la charte Natura 2000. L'engagement et l'implication des acteurs sont valorisés grâce à des outils de communication.

Mise en œuvre

Sous-action 1 : Identification des thématiques de sensibilisation prioritaires et acteurs cibles

Pour chacun des enjeux écologiques prioritaires et au regard des actions du Docob et des dispositions réglementaires existantes ou prévues, un plan de sensibilisation-communication pluri annuel sera élaboré et partagé avec les acteurs.

Les actions de communication seront différenciées et adaptées à chacune des catégories d'acteurs et usagers (élus, professionnels et acteurs économiques, usagers de loisirs...).

Un lien avec d'autres thématiques de sensibilisation non directement liées à Natura 2000 (qualité de l'eau notamment) et avec d'autres gestionnaires limitrophes (site Natura 2000 estuaire de la Loire interne) sera recherché.

Sous-action 2 : Formation des personnes relais

Les personnels en contact avec les touristes, les plaisanciers et les usagers récréatifs sont formés aux enjeux écologiques et à la transmission des bonnes pratiques.

Sont considérées comme personnes relais :

- Les personnels d'offices de tourisme
- Les encadrants d'activités de loisir
- Les organisateurs de manifestations
- Les gestionnaires de ports et capitaineries
- Les professionnels du milieu scolaire et associatif

Cela passe par :

- L'organisation de sessions de formation
- Le partage d'outils de transmission de l'information
- La mise à disposition de supports d'information et de sensibilisation
- Les échanges réguliers avec le gestionnaire du site Natura 2000
- Le retour sur les remarques des personnes rencontrées et l'adaptation des outils.

Sous-action 3: Promouvoir et relayer les outils numériques existants

Via les relais locaux, les services de contrôles, le site internet, il s'agira de relayer les outils numériques nationaux existants (C-monspot, Application Nav&Co..) et de contribuer régulièrement à leur mise à jour (enjeux écologiques, réglementation...)

Sous-action 4 : Conception et développement d'outils de communication-sensibilisation

Synthèse illustrée du Docob, plaquettes de communication, prospectus, affiches, etc. Conception et développement d'outils audiovisuels et numériques : réalisation de films/clips vidéos sur les enjeux et richesses du site Natura 2000.

Mobiliers d'information sur les sites naturels, pour informer le public sur les enjeux écologiques du site Natura 2000.

Sous-action 5 : Actions de gardiennage/maraudage

La présence de médiateurs/gardes nature (saisonniers, personnes en service civique) permettrait d'appuyer les outils d'information et sensibilisation cités plus haut. Le maraudage consiste à aller à la rencontre du public directement sur les sites naturels dans des secteurs à enjeux et sur les lieux de forte fréquentation des usagers potentiels pour les sensibiliser. Ces interventions pourraient être réalisées spécifiquement pendant les pics de fréquentation (période estivale, vacances scolaires, week-ends prolongés, etc.) par des intervenants, des services civiques, etc. Les sujets de sensibilisation pourraient être élargis et intégrer les bonnes pratiques permettant de limiter les impacts sur les milieux naturels (dérangement de la faune, tri des déchets, etc.).

Sous-action 6 : Promouvoir la charte Natura 2000 auprès des usagers du site

Cette mesure vise à faire connaître la charte via des outils de communication engageante qui implique et fait la promotion des acteurs engagés dans la charte (pendant la signature symbolique de la charte ou pendant la mise en œuvre pratique de l'engagement pris sur le terrain). L'animatrice du site accompagnera les usagers intéressés pour une signature de la charte (engagement sur une ou plusieurs bonnes pratiques) et, le cas échéant, la faire évoluer en fonction des retours reçus sur la première version de la charte. L'animatrice consacra du temps pour aider les acteurs au respect de leur(s) engagement(s) pris, si ce dernier nécessite des dépenses en fonctionnement ou investissement.

Sous-action 7: Communication en direction des élus

L'idée est de permettre aux élus de valoriser leur implication dans la politique Natura 2000 par le parrainage d'actions pour lesquelles ils mettent en œuvre :

- Le suivi régulier
- Et/ou la recherche active de moyens et de solutions, l'organisation de point multi-acteurs
- Et/ou la mobilisation de moyens pour répondre aux besoins du gestionnaire et pour débloquer d'éventuels frein à la mise en œuvre de la mesure

Sous-action 8: Promouvoir les sciences participatives

Ces programmes offrent à la société civile l'opportunité de contribuer à l'acquisition de données scientifiques indispensables à la conservation de la biodiversité.

Pour le milieu marin, les sciences participatives sont déjà utilisées à travers les programmes : BioLit, BioObs, CapOeRa, Céta-Huahine... L'ensemble des démarches est répertorié par le portail NaturFrance : <https://www.open-sciences-participatives.org>

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'opérations de communication menées
- Nombre de supports édités et distribués (documents ; panneaux...)
- Nombre d'acteurs ayant ratifié la charte
- Nombre de formations organisées et de personnes et structures relais formées
- Nombre d'actions parrainées
- Nombre de personnes sensibilisées